

0352235P
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE RENE CASSIN
2 LES BATAILLES
35162 MONTFORT SUR MEU CEDEX
Tel : 0299093633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : motion présentée par les enseignants

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 39
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/01/2025
Réuni le : 06/02/2025
Sous la présidence de : Yann Renault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

la motion présentée par les représentants des personnels enseignants, à laquelle s'associent les représentants des parents, sollicitant l'abrogation du gel du Pass Culture - part collective

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Vœu présenté au CA du lycée René Cassin le jeudi 6 février 2025 pour l'abrogation du gel du Pass Culture part collective et déploration du manque d'information et de préavis

Le Pass Culture est un dispositif qui permet aux élèves de bénéficier d'un crédit à utiliser pour des activités culturelles et éducatives. La part collective du Pass Culture permet de rendre la culture plus accessible en soutenant les projets collectifs et les sorties culturelles pour les établissements scolaires. Le gel du budget de la part collective du Pass Culture suscite de vives préoccupations au sein de la communauté éducative du lycée René Cassin ainsi que dans tous les établissements en France et auprès des partenaires culturels. Cette décision, annoncée sans préavis, met en péril des projets pédagogiques en cours de préparation, avec la difficulté de trouver des financements alternatifs. Pour le lycée René Cassin, ce gel représente la somme de 10 765,55 € et, concrètement, la remise en question de divers projets pédagogiques tels qu'un partenariat avec le Centre arthurien autour de l'oralisation en classe de 2nde, un projet slam, un projet fake news ou encore un partenariat avec la Cabane 55 sur le thème du rapport à l'autre en première HLP.

Les personnels du lycée René Cassin déplorent qu'aucune information préalable n'ait été communiquée aux bénéficiaires sur le gel de cette part collective, et qu'aucun préavis n'ait été fixé. Ils déplorent également le manque de transparence concernant les raisons exactes de cette décision. Que devient l'argent récupéré à partir de février épargné sur les projets en suspens, faute de temps pour les référent.e.s qui n'ont pas eu l'information pour se retourner et se coordonner avec leurs collègues ? Cette suspension de financement va à l'encontre des objectifs de démocratisation culturelle (100 % Education Artistique et Culturelle, affiché comme une priorité nationale) et d'égalité des chances qui sont au cœur de la mission éducative du lycée René Cassin.

Les personnels du lycée René Cassin demandent l'abrogation immédiate du gel du Pass Culture Part Collective et appellent à une réévaluation de ce dispositif afin de garantir son financement et son accessibilité pour toutes et tous.